



Paris, le 24 juillet 2009

Madame Valérie PECRESSE Ministre Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche 1 rue Descartes 75231 PARIS Cedex 05

Madame la Ministre,

La CPU et la CDEFI se félicitent de l'abandon du modèle SAN REMO et de la refonte du modèle d'allocation des moyens des établissements d'enseignement supérieur sur la base des principes de performance, de transparence et d'équité. Cette refonte, engagée depuis 2008, a conduit à l'application en 2009 d'un nouveau modèle d'allocation des moyens pour définir les dotations des universités et des établissements délivrant des diplômes d'ingénieurs sous tutelle du MESR.

Décliné de manière différenciée pour les universités et les écoles, le modèle repose dans les deux cas sur les mêmes principes de base. Fondé sur un principe de répartition entre les établissements, il a vocation à promouvoir la performance, en formation et en recherche, et à financer les besoins nécessaires aux établissements pour assurer leurs missions, en fonction d'indicateurs d'activité.

Malgré ces principes clairs définis par la représentation nationale et acceptés par les établissements, l'application du modèle en 2009 s'est accompagnée d'effets négatifs que nous avons dénoncés en raison des mesures touchant les emplois (suppressions et redéploiements), sur des bases très incertaines relativement à la quantification des indicateurs utilisés dans cette première version. En ce sens, l'engagement du Premier Ministre à ne pas proposer de suppression d'emplois en 2010 et 2011 dans l'enseignement supérieur et les aménagements envisagés pour la seconde version du modèle sont susceptibles de remédier à ces problèmes.

Toutefois, c'est dans le principe même de performance qu'une évolution doit aussi être apportée. Nous sommes en effet convaincus que l'idée de performance est la seule à même d'améliorer la qualité du système d'enseignement supérieur français. Encore faut-il qu'elle soit fondée sur la mise en œuvre d'une saine émulation entre les établissements — en particulier en matière de recherche — et qu'elle garantisse l'efficience de l'utilisation des moyens qui leur sont attribués. Or, le modèle 2009 prend très partiellement en compte les différences d'encadrement entre les établissements, biaisant ainsi les

règles d'une saine concurrence et privant les établissements les moins bien dotés de la possibilité de faire valoir leur performance.

Pour y remédier tout en préservant les moyens des établissements les mieux dotés et les mieux positionnés au plan international, la CPU et la CDEFI demandent que le modèle de dotation intègre une enveloppe spécifique destinée au soutien de l'efficience. Cette enveloppe pourra bénéficier aux établissements sous-dotés les plus performants, sans recourir à la solution des redéploiements qui pénaliserait les établissements bien dotés. La répartition de cette enveloppe devra être fondée sur une appréciation des écarts réels de performance, compte tenu des ressources relatives des établissements et faire l'objet d'un plan pluriannuel afin de programmer l'évolution de ces compensations pour emplois manquants

Nous saluons par ailleurs l'annonce d'un soutien réel aux projets d'établissements par une revalorisation de l'enveloppe destinée à la négociation contractuelle et qualitative, fondée sur les critères de qualité du projet, de respect des engagements du contrat et des objectifs stratégiques nationaux. Cette revalorisation de la négociation contractuelle était en effet demandée par tous afin de favoriser le dynamisme stratégique au sein des établissements.

Nous vous prions de croire, Madame la Ministre, en notre plus haute considération.

Lionel Collet

Président de la CPU

Paul Jacquet

Président de la CDEFI